



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI  
DIRECTION DES OPERATIONS**

**AVIS A LA CLIENTELE**

Dans le cadre de l'opérationnalisation du système de compensation automatisée des chèques, la BRB porte à votre connaissance qu'elle n'accepte plus :

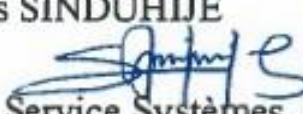
- les chèques contenant des annotations dans la bande magnétique, c'est-à-dire, dans la partie contenant la clé de contrôle, les numéros du chèque et du compte, les codes de la Banque, de l'Agence et de la devise ;
- les chèques libellés dans une monnaie différente de celle du compte ;
- les chèques non normalisés. Pour rappel, les chèques normalisés sont disponibles et peuvent être servis immédiatement sur demande.

En outre, il vous est demandé d'acheminer directement aux banques commerciales et/ou à la RNP, bénéficiaires des paiements envisagés, les listes des bénéficiaires ultimes desdits paiements.

**Fait à Bujumbura, le 14/09/2021**

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

M. Jonas SINDUHIJE

  
Chef du Service Systèmes  
de Paiement et Caissier de l'Etat



Mme Constance MBONIHANKUYE

  
Directrice des Opérations